

Le 9 juillet 2012

*Commission des Affaires culturelles  
et de l'éducation*

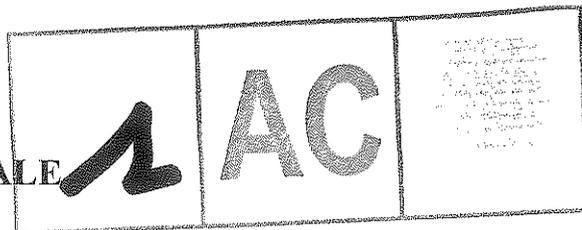
-

**Projet de loi de Finances rectificative pour 2012 (n° 71)**

**Amendements reçus par la commission**

**Liasse 2/2**

-



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Benoist APPARU, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

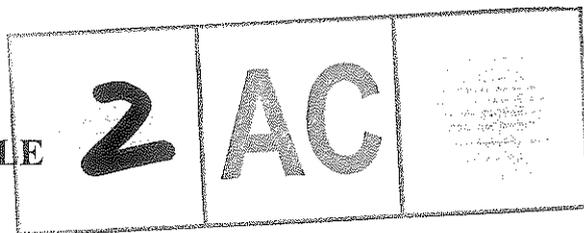
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Xavier BRETON, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

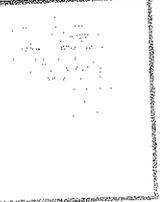
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par M. Bernard BROCHAND, Député

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

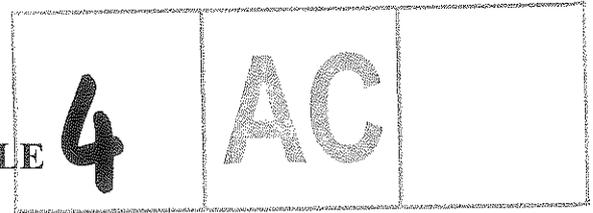
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par M. Jean francois COPÉ, Député

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

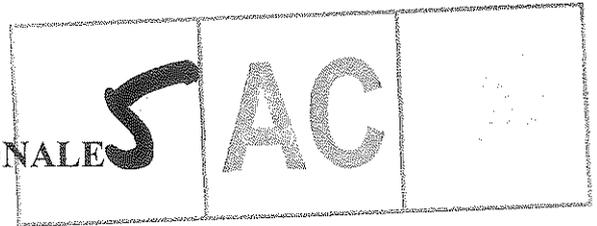
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Gérard DARMANIN, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

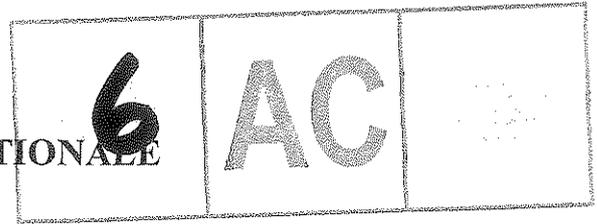
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par M. Bernard DEBRÉ, Député

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

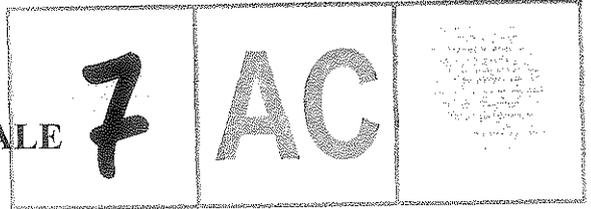
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

\*

Présenté par Mme Sophie DION, Députée

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

\*

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par Mme Virginie DUBY MULLER, Députée

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.

Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par Mme Annie GENEVARD, Députée

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

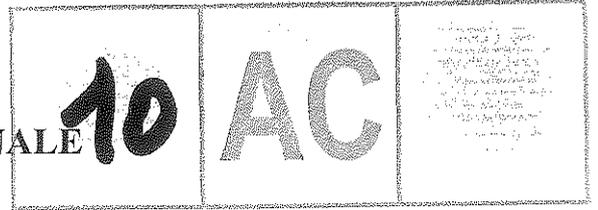
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Jean pierre GIRAN, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

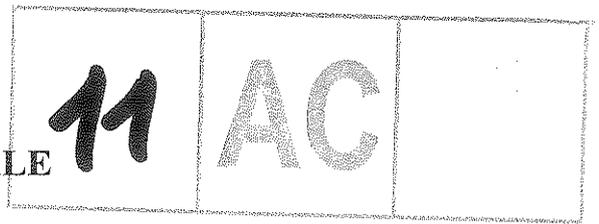
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par Mme Claude GREFF, Députée

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Michel HERBILLON, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.

Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Patrick HETZEL, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

---

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

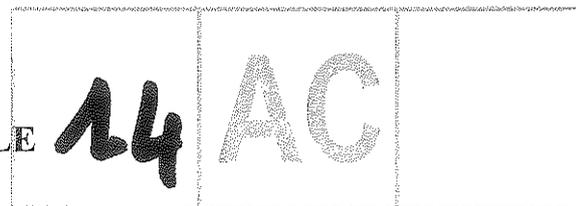
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Guenhael HUET, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.

Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Christian KERT, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.

Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Dominique LE MÈNER, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

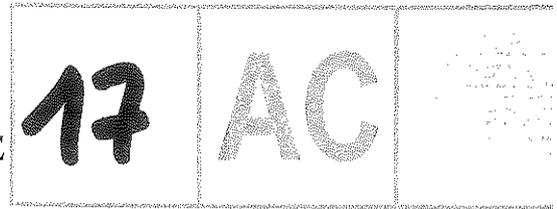
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par M. Francois de MAZIERES, Député

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

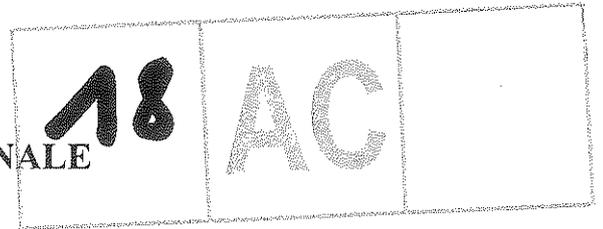
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par Mme Dominique NACHURY, Députée

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

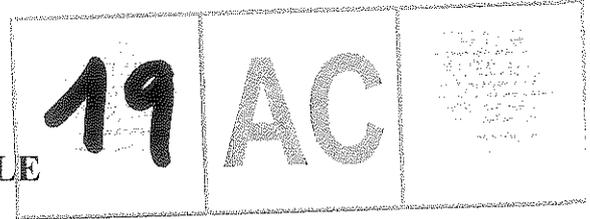
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par M. Frederic REISS, Député

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

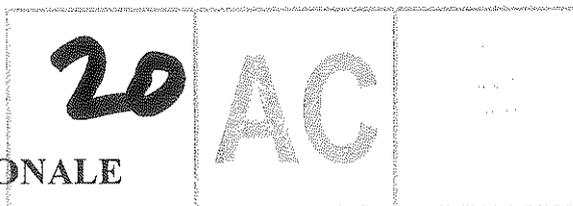
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par M. Franck RIESTER, Député

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

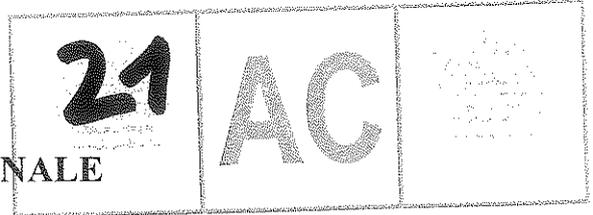
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par Mme Claudine SCHMID, Députée

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

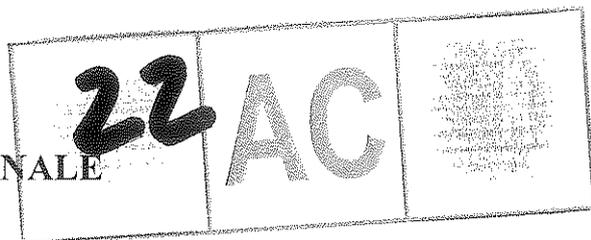
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

## AMENDEMENT

Présenté par M. Claude STURNI, Député

---

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

#### Exposé sommaire

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

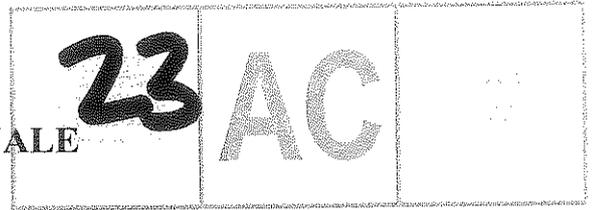
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



Projet de loi de finances rectificative pour 2012  
N°000

---

**AMENDEMENT**

Présenté par Mme Michele TABAROT, Députée

---

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**Exposé sommaire**

Nous investissons dans l'éducation bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%) et de l'Union européenne. Nous dépensons 80% de plus depuis 1980 par élève, en euros constants. Le problème de l'éducation nationale aujourd'hui porte sur la répartition des moyens, pas sur le manque de moyens.

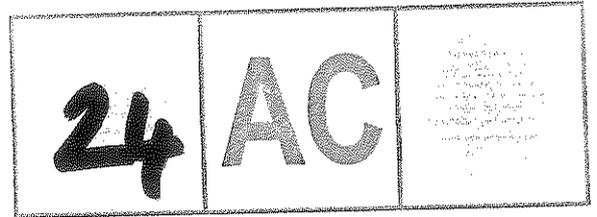
En effet, il peut y avoir, dans certains grands lycées parisiens 38 élèves par classe, voire plus. Dans certaines classes de collèges difficiles, 22 élèves est un chiffre trop important. La précédente majorité a donc renforcé l'autonomie des chefs d'établissements qui sont les plus à même de connaître les besoins.

Nos finances publiques ne permettront pas de recruter 60 000 postes supplémentaires ou alors cela va se faire nécessairement au prix de la paupérisation des enseignants.

Nous avons choisi une politique bien plus courageuse : celle de ne pas remplacer tous les départs à la retraite parce que l'éducation nationale comptait, à la rentrée 2011, 550 000 élèves de moins qu'en 1990, pour 35 000 professeurs de plus, montrant ainsi que l'augmentation des moyens n'est pas la solution.

Avec la moitié des économies réalisées nous avons augmenté de 18% le salaire des jeunes professeurs parce que l'école de demain se construira avec des enseignants mieux formés, mieux rémunérés, de l'autonomie pour les établissements et une personnalisation des parcours.

Cet article va à l'encontre de cette politique, c'est la raison pour laquelle il convient de le supprimer.



## PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012

### AMENDEMENT

Présenté par Gérald DARMANIN, David DOUILLET et Mme Claudine SCHMID

#### ARTICLE 30

Supprimer cet article

#### Exposé sommaire

L'éducation de nos enfants doit être une priorité pour l'Etat. Ils sont l'avenir de notre pays et il est important que chacun puisse avoir un accès égal à l'enseignement. Cette suppression du dispositif de prise en charge des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans les écoles françaises de l'étranger est une mesure discriminatoire. En effet, elle pénalise les enfants français qui résident hors du territoire.

La suppression de cette aide financière contraindra certaines familles, notamment les plus modestes, à scolariser leurs enfants dans d'autres établissements scolaires qui ne seraient pas au même niveau que les établissements qui font partie du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Afin de permettre aux enfants français résidant hors de France de bénéficier de la même qualité d'enseignement que les enfants français résident sur le territoire national, il est important de conserver ce dispositif.